

CONTENU DU DOSSIER TECHNIQUE

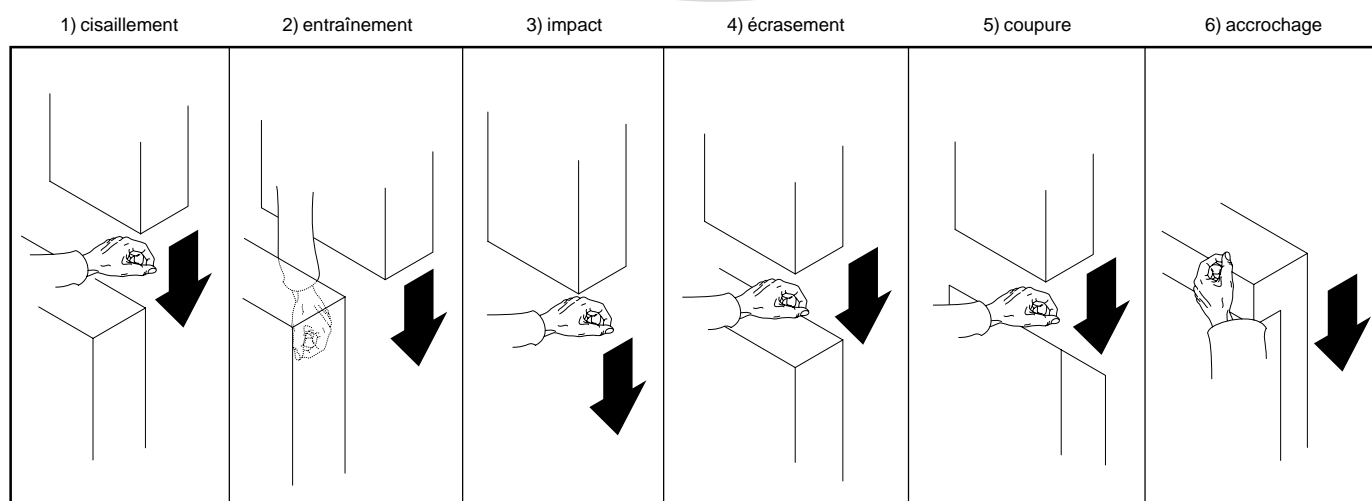
Le dossier technique doit contenir les documents suivants :

- le dessin d'ensemble de la porte motorisée;
- le schéma des branchements électriques et des circuits de commande;
- l'analyse des risques comprenant :
la liste des conditions nécessaires prévues par l'annexe I de la DM;
la liste des risques que présente une porte motorisée et la description des solutions adoptées.
- Les manuels d'installation et d'entretien de la motorisation et des composants.
- Le mode d'emploi et les consignes de sécurité (laisser un double à l'utilisateur).
- Le Registre d'entretien (laisser un double à l'utilisateur).
- La déclaration CE de conformité (laisser un double à l'utilisateur).

COMMENT RÉDIGER LE DOSSIER

1. Indiquer les données du fabricant et celles de la porte dans les espaces prévus sur la première page.
2. Choisir le type de porte :
 - A. PORTAIL COULISSANT
 - B. PORTAIL À BATTANT
 - C. PORTE BASCULANTE
 - D. PORTE SECTIONNELLE
 - E. PORTE COULISSANTE VERTICALE
 - F. PORTE COULISSANTE ACCORDÉON
 - G. BARRIÈRE
 - H. RIDEAU
 - I. PORTE FLEXIBLE À ENROULEMENT VERTICAL
 - L. PORTE PIÉTONNE COULISSANTE
 - M. PORTE PIÉTONNE À BATTANT
 - N. _____ (autre type de porte)
3. Adapter la figure 1/(A-N) page 8 au type d'installation et la compléter en indiquant éventuellement les zones de risque si cela n'a pas déjà été fait.
4. Adapter le schéma électrique et les composants de la figure 2/(A-N) page 8 au type d'installation.
5. Adapter et compléter le tableau 2 page 8 en insérant les composants de l'installation.
6. Effectuer l'analyse des risques en utilisant le tableau 1 page 3.
 - Faire une croix sur les risques que présente l'installation réalisée parmi ceux indiqués sur la colonne "Type des risques" et barrer les solutions correspondantes qui ont été prises parmi celles de la colonne "Critères d'évaluation et solutions adoptées".
 - Pour ce qui est des risques mécaniques dus au mouvement de la porte, indiquer les lettres majuscules de la figure 1/(A-N) page 8 qui correspondent aux zones dangereuses, dans la colonne "Zones et/ou parties dangereuses".
 - Indiquer les risques correspondant à chaque zone dangereuse (de 1 à 7) dans la colonne "Risque pris en considération".
 - Indiquer en lettres majuscules la "Solution adoptée" dans la colonne correspondante.
 - Ajouter éventuellement des observations dans l'espace prévu sur le tableau 1.
7. Faire une croix sur les normes éventuelles indiquées page 4.
8. Indiquer les données nécessaires et apposer les signatures prévues sur le registre d'entretien pages 5 et 6.
9. Remplir et signer la Déclaration CE de conformité page 7.
10. Apposer la plaquette portant le label CE sur la porte motorisée (voir fac-similé page 4).

LÉGENDE DES RISQUES MÉCANIQUES LIÉS AU MOUVEMENT (réf. tab. 1)



Aux termes du point 1.1.1 de l'annexe I de la DM, on indique par :

- "Zones dangereuses", toute zone à l'intérieur et/ou à proximité d'une machine où toute personne exposée court un risque pour sa santé ou sa propre sécurité.
- "Personne exposée", toute personne se trouvant à l'intérieur ou à proximité d'une zone dangereuse.

